

DJ Occitanie

DJ Sono Eclairages Laser / Photobooth / VidéoProjecteur / Jet de scène pyro

CONTRAT D'ENGAGEMENT

Date prévue

Heure d'arrivée des invités

Adresse exacte (Rue)
de l'événement

Thème

(Mariage, anniversaire, entreprise, étudiants, association ?)

Nombre d'invités

Moyenne d'âge

(Jeune, Large, +50 ans ?)

Distance entre le véhicule DJ et la table régie DJ pour installation démontage

- Y a-t-il une scène dans la salle (supérieur à 70 cm) ? Oui Non
- Y a-t-il des escaliers (+ de 4 marches) à monter descendre ? Oui Non
- Y a-t-il un accès handicapé type rampe pour fauteuil roulant ? Oui Non
- Y a-t-il un ascenseur ou monte charge pour l'installation ? Oui Non
- Le vin d'honneur aura-t-il lieu au même endroit que le repas ? Oui Non

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

DJ Occitanie

BP 35 – 11370 PORT LEUCATE

Tél : 07 87 96 50 64

Email: contact@djoccitanie.com

N° Siret : 483 890 943 00010 APE : 4619B RCS Compiègne

ET

L'ORGANISATEUR :

Nom / Prénom Nom / Prénom

Tél Tél

Adresse

Code postal Ville

DJ Occitanie

BP 35 – 11370 PORT LEUCATE

Tél : 07 87 96 50 64 Email : contact@djoccitanie.com

N° SIRET : 483 890 943 00010 Code APE : 4619B

TARIFS DE LA PRESTATION :

À remplir par vos soins en reprenant la proposition faite par DJ Occitanie contact@djoccitanie.com

TARIF DE BASE (Prestation 1 DJ avec sono éclairages)

Euros TTC



FRAIS DE VOYAGE / TRANSPORT SÉJOUR

* Dans le cas d'une prestation à effectuer dans un rayon de plus 2 heures de route à partir de Port-Leucate (11)

+

Euros TTC



FRAIS DIVERS ENGAGÉS

* Exemples : Location matériel, photobooth, vidéoprojecteur, achat d'artifices

+

Euros TTC



Détails options :

TOTAL NET (Tarif de base + Frais)

=

Euros TTC

RIB IBAN FR76 1695 8000 0192 0500 3136 781 BIC/SWIFT QNTOFRP1XXX
Banque 16958 Agence 00001 Compte 92050031367 Clé 81

Comment sont déterminés les tarifs pour un DJ ?

Les tarifs sont déterminés en fonction de la date, du lieu (distance), du type d'événement, de l'accessibilité (escaliers à monter descendre), du programme et cahier des charges de la soirée (éclairages extérieur, jeux...)

Malgré tout, il me semble intéressant de vous préciser le temps réel que prend une prestation DJ, dans toute sa globalité.

- 1 rendez-vous + déplacement = 1H + 2 x 30 Min
- Préparer la musique et établir la playlist = 2H
- Charger le matériel dans le camion = 30 min
- Déplacement sur site = 30 min
- Arrivée à 15H pour installer le matériel (si les invités arrivent à 19H) = 4H
- Fin de la soirée vers 4H du matin +/- 1h = 8H
- Désinstaller le matériel et ranger dans le camion = entre 1H30 et 3H
- Retour au lieu de stockage = 30 Min
- Décharger le matériel = 30 Min

Soit 20H. Si vous rajoutez un rendez-vous, une arrivée à 14H et la salle à 1H de route, c'est 26H de prestations.

Le tarif englobe donc la durée de la prestation, le coût du matériel du DJ (+ de 50000 Euros), la publicité, les charges sociales URSSAF et impôts.

DJ Occitanie

BP 35 – 11370 PORT LEUCATE

Tél : 07 87 96 50 64 Email : contact@djoccitanie.com

N° SIRET : 483 890 943 00010 Code APE : 4619B

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions sont applicables à compter du 3 Janvier 2025

<u>Article 1</u>	RESERVATION / ANNULATION
<u>Article 2</u>	OBLIGATIONS (client / DJ Occitanie)
<u>Article 3</u>	LOGISTIQUE
<u>Article 4</u>	ORDRE DE MISSION
<u>Article 5</u>	AJOUT / MODIFICATIONS / AVENANT
<u>Article 6</u>	CHARTRE DEONTOLOGIQUE
<u>Article 7</u>	ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Article 1

RESERVATION / ANNULATION

1.1. L'adhésion sans réserve aux conditions générales de prestation s'applique à toute réservation.

1.2. Un devis préalable sera effectué pour toute réservation, celui-ci pourra être oral ou écrit.

1.3. Les paiements seront demandés auprès du client pour toute réservation soit :

- 1 paiement d'acompte de 50% qui sera encaissé AVANT la prestation
- 1 paiement du solde de 50% qui sera encaissé au plus tard le jour de la prestation à l'arrivée du DJ OCCITANIE sur le lieu de la prestation et avant le début de l'installation.

1.4. En cas d'annulation par le client, celui-ci devra prévenir plus de 8 mois avant la date de prestation, soit par email ou par courrier, sans quoi l'acompte ne pourra être rendue.

A l'exception de :

1.4.1. Rupture du contrat à la suite d'une hospitalisation, maladie, accident ou décès du client ou de DJ OCCITANIE, ou en cas de décès d'un parent ou frère ou sœur du client ou de DJ OCCITANIE. Un justificatif sera demandé. Si cela concerne le disc-jockey alors DJ OCCITANIE déclenchera une procédure de recherche d'un disc-jockey de remplacement.

1.4.2. Si aucun remplaçant n'est trouvé, DJ OCCITANIE remboursera les sommes déjà versées.

1.4.3. Liste des motifs d'annulations ou demandes de remboursement non valables :

- Soirée annulée pour cause de nombre insuffisants d'inscrits
- Soirée extérieure ou sous barnum interrompue par des intempéries, avant, pendant ou après l'installation.
- Coupure de courant impossible à rétablir car disjoncteur HS ou cour circuit impossible à identifier.
- Soirée annulée à cause soit, d'un Arrêté, Décret, Loi, Circulaire, Dérogation, Mandat, descente de police ou de gendarmerie.
- Salle ou lieu de réception en travaux ou accidenté (avant, pendant ou après l'installation)
- Accès impossible près de la zone d'installation (exemple : distance trop grande entre le véhicule DJ OCCITANIE et la table régie DJ (voir champ Distance page 1 du contrat)
- Cas de force majeure
- Escaliers de plus de 6 marches à monter et/ou descendre alors que DJ OCCITANIE n'était pas prévenu (champ Escaliers page 1 du contrat)

DJ Occitanie

BP 35 – 11370 PORT LEUCATE

Tél : 07 87 96 50 64 Email : contact@djoccitanie.com

N° SIRET : 483 890 943 00010 Code APE : 4619B

1.5. Pour que la réservation soit définitive, un contrat d'engagement sera signé entre les parties et un acompte du client envoyé à DJ OCCITANIE.

RIB **IBAN** FR76 1695 8000 0192 0500 3136 781 **BIC/SWIFT** QNTOFRP1XXX

Banque 16958 Agence 00001 Compte 92050031367 Clé 81

Article 2

OBLIGATIONS (client / DJ Occitanie)

2.1. Le client :

2.1.1. Accès : Prévoir un accès et une place de parking à moins de 30 mètres de la régie DJ pour un utilitaire type Renault Master 12m3 (hauteur 2 mètres 60cm, largeur 2 mètres 36cm) pour le déchargement / chargement du matériel.

Avoir prévenu DJ OCCITANIE avant la signature du contrat si :

- Accès camionnette impossible près de la zone d'installation (> 30 mètres) à cause par exemple d'un portique hauteur max, d'un obstacle quelconque ou d'une impossibilité de manœuvrer.
DJ OCCITANIE n'acceptera pas de faire des allers retours en passant par l'intermédiaire d'un véhicule qui pourrait dépanner.
Ceci augmenterait considérablement le temps d'installation et désinstallation.
- Escaliers de plus de 6 marches à monter et/ou descendre
DJ OCCITANIE n'acceptera pas se faire aider le jour J.



Si l'accès ou l'installation est impossible dans ces conditions, DJ OCCITANIE n'effectuera pas la prestation sans remboursement possible du client.

Mettre à disposition un emplacement sec et sécurisé pour l'installation du matériel du DJ.

L'emplacement DJ ne doit pas être situé près d'un lieu de passage, ni issues de secours, ni escalier, ni armoire électrique...

2.1.2. Si la prestation se déroule pendant les heures de repas, les frais de repas et boissons non alcoolisées pour le disc-jockey et son technicien sont à la charge de l'organisateur. Il est en droit d'apporter un repas différent de ses invités ou un repas froid.

2.1.3. Les démarches administratives auprès de la SACEM sont à la charge et tenues d'être faites par l'organisateur.

2.1.4. Toutes dégradations matérielles faites par l'organisateur ou une tierce personne sur le lieu de prestation seront de la responsabilité et à la charge de l'organisateur. Il peut lui être facturé le rachat pour le remplacement et/ou la location d'un équipement de secours

2.1.5. Aucuns liquides tels que fût de bière ne devront être à moins d'un mètre du matériel DJ.

DJ Occitanie

BP 35 – 11370 PORT LEUCATE

Tél : 07 87 96 50 64 Email : contact@djoccitanie.com

N° SIRET : 483 890 943 00010 Code APE : 4619B

2.2. DJ OCCITANIE :

2.2.1. Le fonctionnement et l'inventaire de l'ensemble du matériel sera vérifié avant chaque départ.

2.2.2. L'heure convenue d'arrivée sur le lieu de prestation est à respecter, celle-ci ne pourra pas être avant 14h sauf accord de DJ OCCITANIE avant signature du contrat.

2.2.3. L'heure de début de prestation est à respecter. L'heure de fin est à respecter (5 heures du matin maxi). Si plus personnes ne danse à partir de 3 heures du matin, DJ OCCITANIE s'autorise à commencer à démonter.

2.2.4. La programmation musicale demandée par le client est à respecter. Dans le cas où des invités souhaiteraient prévoir le passage d'une musique ou d'une animation, il convient que DJ OCCITANIE gère à main levée les demandes qu'elle jugera acceptables de diffuser et programmer dans la soirée.

2.2.5. Le niveau de décibel est soumis au Décret n° 98-1143 du 15 Décembre 1998 couramment appelé "Loi des 105 dB" sera à respecter.



Article 3

LOGISTIQUE

3.1. Les frais de trajet sont inclus en dessous de 130 Km autour de Port-Leucate (11)

3.2. Pour une prestation sur plusieurs jours, les frais d'hébergement du Disc-jockey et de son technicien sont à la charge du client et devront être notifiés sur le devis et contrat. Il en aura l'entière responsabilité en cas de détérioration ou de vol du matériel.

3.3. L'installation du matériel se fera en fonction de la place disponible mais surtout en fonction de la charge électrique supportable (la charge maxi étant de 9000 Watts, en moyenne 5000 Watts). Répartition équilibrée sur 3, 2 ou 1 disjoncteur 16A au minimum. Si du mobilier est trop près du mur (< 1 mètre), DJ OCCITANIE s'autorise à ne pas installer de matériel entre le mobilier et le mur.

Article 4

ORDRE DE MISSION

4.1. Chaque prestation est réalisée par Monsieur Sylvain BAKUM en personne.

4.2. DJ OCCITANIE n'est pas en droit de proposer cette prestation à un autre disc-jockey.

4.3. S'il est jugé qu'il y a danger pour le disc-jockey ou le technicien pendant la prestation, risque d'agression physique et/ou détérioration volontaire du matériel, la prestation sera systématiquement arrêtée avant l'heure prévue et le démontage sera effectué pour l'ensemble des équipements. La prestation sera malgré tout facturée au client sans remboursement.

DJ Occitanie

BP 35 – 11370 PORT LEUCATE

Tél : 07 87 96 50 64 Email : contact@djoccitanie.com

N° SIRET : 483 890 943 00010 Code APE : 4619B

Article 5

AJOUT / MODIFICATIONS / AVENANT

5.1. Le client peut demander l'ajout de prestations supplémentaires qui feront l'objet d'une annexe au contrat et cela pendant la durée du présent contrat.

5.2. Un nouveau contrat sera établi pour une durée légale à celle restant à couvrir, en cas de modification substantielle au présent contrat.

Article 6

CHARTRE DEONTOLOGIQUE

6.1. DJ OCCITANIE prend les engagements suivants :

6.1.1. Une obligation de confidentialité absolue concernant ses clients, les travaux et les documents qui lui seront confiés ainsi que les informations qu'elle détient.

6.1.2. Transmission dans les plus brefs délais à ses clients toute information qui vient en sa possession et qui peut les concerner professionnellement

6.2. Le client :

6.2.1. Autorise DJ OCCITANIE à filmer et prendre des photos de la soirée à des fins marketings

Article 7

ATTRIBUTION DE JURIDICTION

7.1. Tout litige auquel la présente convention pourra donner lieu, notamment au sujet de la validité de son interprétation, de son exécution et de sa réalisation, sera soumis au tribunal compétent (les clauses d'attribution de compétences différent selon que le client soit un pro ou un particulier)

DJ Occitanie

BP 35 – 11370 PORT LEUCATE

Tél : 07 87 96 50 64 Email : contact@djoccitanie.com

N° SIRET : 483 890 943 00010 Code APE : 4619B